

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ
MÉTRO

NO. R-3867-2013

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROEEÉ)**

Intervenant

**DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION
DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT
*(Loi sur la Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de la Régie de
l'énergie (2006), chapitre IV)*

**Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le
Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ)
expose ce qui suit :**

CONTEXTE

1. Le 15 novembre 2013, Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) dépose à la Régie de l'énergie une demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro et demande à la Régie d'autoriser la tenue de séances de travail afin d'amorcer l'étude de ce dossier.
2. Gaz Métro indique qu'à l'issue de ces séances il verra à déposer une demande amendée et une preuve spécifique à l'égard des différentes questions qui y auront été abordées.

3. Le 6 décembre 2013, la Régie rend la décision procédurale D-2013-193, par laquelle, notamment, elle autorise la tenue de neuf séances de travail et fixe la procédure pour les demandes d'intervention.

L'INTÉRÊT DU ROEE

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été établi par ses organismes membres en 1997.
5. Depuis plusieurs années, le ROEE demande le statut d'intervenant dans les dossiers tarifaires de Gaz Métro et participe activement aux traitements de ces dossiers tant au sein de groupes de travail qu'en audience publique devant la formation de la Régie.
6. Le nom du coordonnateur du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
7. Le ROEE est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.
8. Les cinq groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voir des centaines d'organisations au Québec.
9. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
10. Le ROEE a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
11. Les interventions du ROEE reposent sur les principes et objectifs suivants:
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;

- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable.
- La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelable sur les énergies conventionnelles;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

12. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie qui sont uniques et distinctes de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION DU ROEE

13. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEE dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEE et de ses membres.

14. Le ROEE désire intervenir dans le présent dossier afin de participer activement aux séances de travail et assurer dans ce contexte que les analyses et solutions étudiées eu égard notamment à l'allocation des coûts, la structure tarifaire et la segmentation de la clientèle respectent les visées environnementales et de développement durable qui sont de mise.

15. En accord avec ses interventions antérieures dans les dossiers de Gaz Métro à la Régie de l'énergie, la participation du ROEE aux séances de travail serait animée par sa préférence pour des choix en matière d'allocation de coûts, structures tarifaires et de segmentation de la clientèle susceptible de favoriser la réduction de la consommation du gaz

naturel, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la densification plutôt que l'étalement urbain et le recours au gaz naturel pour des fins essentielles et de manière à respecter l'environnement plutôt que pour des usages périphériques et de luxe.

16. Le ROEE tient de plus à s'assurer que l'allocation des coûts et la structure tarifaire proposée n'auront pas d'effets négatifs sur les efforts en efficacité énergétique notamment à travers la nouvelle proposition d'allocation des coûts du PGEÉ.
17. Le ROEE veut aussi s'assurer que le nouveau facteur d'allocation FEÉ-FR soit conforme à la décision de la Régie D-2012-076.
18. Le ROEE s'intéresse à la proposition d'utiliser un principe modifié de la méthode du coût du réseau minimal et veut s'assurer que ce type de méthode pourra améliorer l'offre de service en efficacité énergétique chez Gaz Métro.
19. D'autre part, le ROEE souhaite comprendre comment Gaz Métro compte intégrer les coûts de gaz perdu dans sa structure tarifaire et si la société en commandite considère intégrer ou non la proposition du Dr Overcast.
20. Par ailleurs, le ROEE se réserve tous ses droits eu égard aux enjeux qu'il traitera lors d'éventuelles audiences publiques suivant le dépôt par Gaz Métro d'une demande amendée et une preuve spécifique à l'égard des différentes questions qui auront été abordées lors des séances de travail.

BUDGET ET CONCERTATION

21. Le ROEE joint à la présente demande son budget de participation conformément aux indications de la Régie dans la décision procédurale D-2013-193.
22. Conformément à la décision D-2013-193, le ROEE est présentement en discussions avec d'autres groupes avant de mandater un expert afin de l'assister à l'étape des séances de travail et, le cas échéant, présentera une demande et un budget supplémentaire.

23. Le budget présentement soumis se limite aux frais de la phase séance de travail du dossier,

24. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

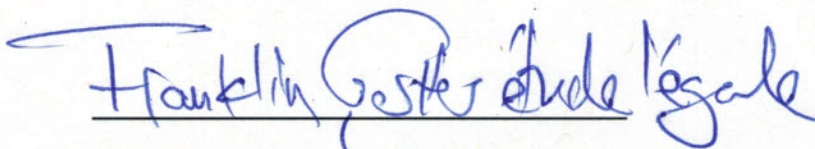
ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ et son budget de participation pour la phase séance de travail du dossier.

D'ACCORDER le statut d'intervenant au ROÉÉ pour la demande R-3867-2013.

RÉSERVER au ROÉÉ le droit de proposer à la Régie de retenir les services d'un expert pour l'étape des séances de travail.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT
SOU MIS

Montréal, le 20 décembre 2013



FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
Tel. (514) 798-1988
Fax. (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
franklin@gertlerlex.ca

Annexe I
Adresse du ROÉE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE)

a/s Anouk Nadeau-Farley

1-6875, rue Garnier

Montréal, QC

H2G 3A3

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.